

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi 30 juillet 2019, à 14 h** à la salle de conférence sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Gaëtan Lalande.

**Sont présents** : Messieurs Michel Longtin, Gaëtan Lalande, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard

**Absence motivée** : Madame Marie-Céline Hébert

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Appel d'offres AOP-2019-04 TP- achat d'un camion 6 roues et ses équipements complets
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2018-03 pour l'achat d'un camion 6 roues
6. Programme d'aide à la voirie locale- Volet projet particulier d'amélioration
7. Période de questions
8. Fermeture de l'assemblée

#### 1. Ouverture de l'assemblée

|   |
|---|
| <b>2019-07-19280</b><br><b>Ouverture de l'assemblée</b> |
|---|

Il est **résolu à l'unanimité**

D'ouvrir l'assemblée à 14 h 05.

**Adoptée.**

#### 2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire

|  |
|--|
| <b>2019-07-19281</b><br><b>Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire</b> |
|--|

**CONSIDÉRANT QUE** la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue d'une plénière régulière ;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une assemblée extraordinaire.

DUHAMEL | **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUILLET 2019**

**Adoptée.**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

|   |
|---|
| <b>2019-07-19282</b><br><b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b> |
|---|

Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée .**

### **4. Appel d'offres AOP-2019-04 TP- achat d'un camion 6 roues et ses équipements complets**

|   |
|---|
| <b>2019-07-19283</b><br><b>Appel d'offres AOP-2019-04 TP- achat d'un camion 6 roues et ses équipements complets</b> |
|---|

**CONSIDÉRANT QU'**au plan de remplacement des véhicules municipaux, il est prévu de remplacer, en 2019, son camion 6 roues de marque GMC C55 , de l'année 2007, portant le numéro V-49;

Il est résolu à l'unanimité

**Que** le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public AOP 2019-04 TP, pour l'achat d'un camion 6 roues, neuf, et ses équipements complets dont l'acquisition sera conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2019-03 par le Ministre des Affaires municipales et de l'habitation

**Adoptée.**

### **5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt pour le projet d'achat d'un camion 6 roues, neuf, et ses équipements complets**

Monsieur Gaëtan Lalande, conseiller, présente le projet de règlement P2019-03 ayant pour objet de faire l'acquisition d'un camion 6 roues, neuf, et de ses équipements complets conformément au plan de remplacement de véhicules et donne avis de motion que ce projet sera soumis au conseil, avec ou sans modification, pour adoption lors d'une séance distincte.

Madame Julie Ricard, directrice générale, présente la procédure d'adoption d'un règlement d'emprunt.

### **6. Programme d'aide à la voirie locale- Volet projet particulier d'amélioration**

|   |
|---|
| <b>2019-07-19284</b><br><b>Programme d'aide à la voirie locale- Volet projet particulier d'amélioration</b> |
|---|

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Duhamel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de M. Noël Picard, appuyée par M. Michel Longtin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Duhamel approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**Adoptée.**

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Aucune**

## **8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2019-07-19285**

**Levée de l'assemblée**

Il est **résolu**

**QUE** la séance soit et est levée à 14 h 12.

**Adoptée.**